Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 022-212203491-20260630-07_2026_02-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Plestin les Grèves
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU

SÉANCE DU 25.06.2026

Date de la convocation : 16/06/2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
Nombre de procuration : 2

Date d'affichage : 30/06/2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-cinq du mois de juin à 18 heures30, le Conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur PERREAU Frédéric, Maire.

Présents : PERREAU Frédéric, DUVAL-BLAIZE Cécile, JACQ Frédéric, PAUL Marie-Christine, LAMBERT Emmanuel, MARSHALL Catherine, COSTENOBLE Luc, LEZEC Karine, BRIERE Yoan, FAURE Anaëlle, LE NORMARD Christian, LEVREL Yann, BUREAU Elise.

Absent : NIETO Jean-Marc (procuration à Mme PAUL Marie-Christine), PHILIPPE Anne (Procuration à Mr BRIERE Yoan)

Secrétaire de séance art L.2121-15 du CGCT : PAUL Marie-Christine

DÉLIBÉRATION N° 02

CIMETIERE COMMUNAL DE LOCQUEMEAU – REPRISE DE 13 CONCESSIONS FUNERAIRES ET DE 2 CASES DE COLUMBARIUM EN ETAT D'ABANDON – VALIDATION DES DEVIS ET ACCOMPAGNEMENT DU CDG 22

Madame PAUL Marie-Christine rappelle au Conseil municipal que la procédure de reprise de concessions funéraires échues ou en état d'abandon engagée au cimetière communal de Locquémeau est engagée à son terme, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre de cette opération, la commune doit procéder à la reprise de 13 concessions funéraires ainsi que de 2 cases de columbarium afin de les réintégrer dans le domaine communal et permettre leur réattribution future.

Pour mener à bien cette mission, un devis a été sollicité auprès de l'entreprise Le Morvan pour la réalisation des opérations de dépose des monuments, évacuation des matériaux, exhumations et remise en état des emplacements concernés.
Le montant du devis présenté par l'entreprise Le Morvan s'élève à 11 990 € TTC.

Par ailleurs, le Centre de Gestion des Côtes-d'Armor (CDG 22) accompagne la commune dans la conduite administrative et réglementaire de cette procédure. Le coût de cet accompagnement est fixé à 1 100 € TTC.

Le montant total de l'opération s'élève ainsi à 13 090 € TTC.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions relatives aux concessions funéraires ;

CONSIDERANT la nécessité de finaliser la procédure de reprise des concessions en état d'abandon et de procéder aux travaux nécessaires à leur réintégration dans le domaine communal ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 022-212203491-20260630-07_2026_02-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la reprise de 13 concessions funéraires et de 2 cases de columbarium échues ou en état d'abandon au cimetière communal de Locquémeau.
- **VALIDE** le devis de l'entreprise Le Morvan pour un montant de 11 990 € TTC.
- **VALIDE** la proposition d'accompagnement du Centre de Gestion des Côtes-d'Armor (CDG 22) pour un montant de **1 100 € TTC**.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis, conventions et tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

PERREAU Frédéric, Maire,

Délibération certifiée exécutoire par affichage et transmission au représentant de l'Etat le 30.06.2026

MAIRIE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU 22300

PAUL Marie-Christine,
Secrétaire de séance

MAIRIE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU 22300